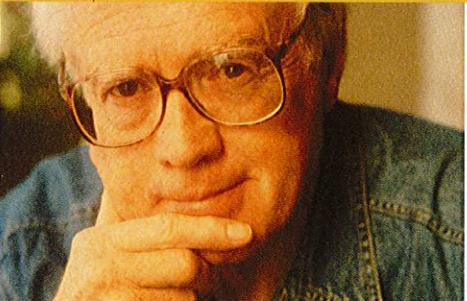
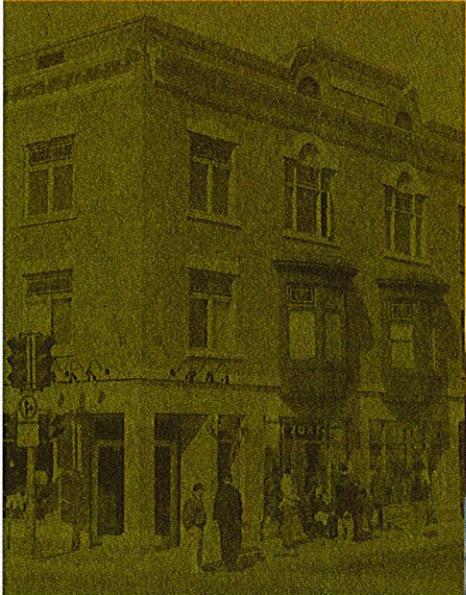


RAPPORT ANNUEL 2013
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2013
CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

22 AVRIL 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	5
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	5
2.2.	Conseil de quartier du Plateau.....	5
2.3.	Membres.....	6
2.4.	Limites territoriales du quartier.....	7
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	8
3.1.	Assemblées.....	8
4.	DEMANDES D'OPINION.....	9
5.	INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	11
5.1.	Sécurité du quartier.....	11
5.2.	Lutte aux mauvaises herbes (ambrosia, pissenlits)	11
5.3.	Relations avec le milieu	11
6.	PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL	11
6.1.	Nuisances canines.....	12
6.2.	Sécurité du quartier.....	12
6.3.	Lutte au bruit routier.....	13
6.4.	Antennes.....	13
7.	ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2014.....	13
8.	ÉTATS FINANCIERS	13

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Encore une fois cette année, le conseil de quartier a su défendre les intérêts du quartier et débattre des enjeux qui y sont rattachés. Après quasi huit années d'existence, le conseil de quartier a évolué et ses implications sont toujours aussi importantes. Plusieurs changements influencent notre quartier chaque jour et le conseil de quartier est là pour débattre et discuter de ces enjeux et prendre position.

C'est avec plaisir que les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier du Plateau vous présentent aujourd'hui leur rapport annuel. Vous pourrez constater que les bénévoles qui vous représentent travaillent pour vous et pour les intérêts de notre quartier. Notre quartier, c'est notre milieu de vie et nous souhaitons, comme vous, qu'il évolue pour le mieux.

Bonne lecture et au plaisir de vous compter parmi nous lors de nos rencontres mensuelles!

En terminant, au nom de tous les membres du conseil de quartier, je désire remercier chaleureusement Mme Marie-Josée Savard, conseillère municipale, pour sa grande collaboration à nos travaux au cours de son mandat. De même, nous tenons à saluer l'excellent travail de M. Alexandre Armstrong, conseiller en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. M. Armstrong a accompagné les membres du conseil de quartier durant les deux dernières années.



Suzie Beaulieu
Présidente

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le Conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidents du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 23 avril 2013. Le Conseil de quartier du Plateau se réunit habituellement le quatrième mardi de chaque mois, sauf en été, en alternance au centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, et au centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre* ainsi que le site Internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment, la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

Le Conseil de quartier du Plateau offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidants du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas à la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier du Plateau (2013-2014)	
Madame Suzie Beaulieu (3 ^e mandat)	Présidente
Monsieur Claude Pesant (1 ^{er} mandat)	Vice-président
Monsieur Jean Pierre Lefebvre (3 ^e mandat)	Secrétaire
Monsieur Normand Pinard (2 ^e mandat)	Trésorier
Monsieur Zdenek Stastny (1 ^{er} mandat) ¹	Administrateur
Madame Diane Marion (cooptée en mai 2013)	Administratrice
Monsieur Michel Lavoie (coopté en août 2013) ²	Administrateur

En 2013, les mandats occupés par la présidente ainsi que par le trésorier n'étaient pas échus. Il y a donc eu renouvellement des mandats du vice-président, du secrétaire et des autres administrateurs.

Deux autres personnes prennent part aux assemblées du conseil de quartier, sans toutefois avoir le droit de vote. C'est le conseiller en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Celui-ci s'assure que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et il rapporte nos décisions auprès de l'administration municipale. En 2013, le conseiller en consultations publiques était M. Alexandre Armstrong.

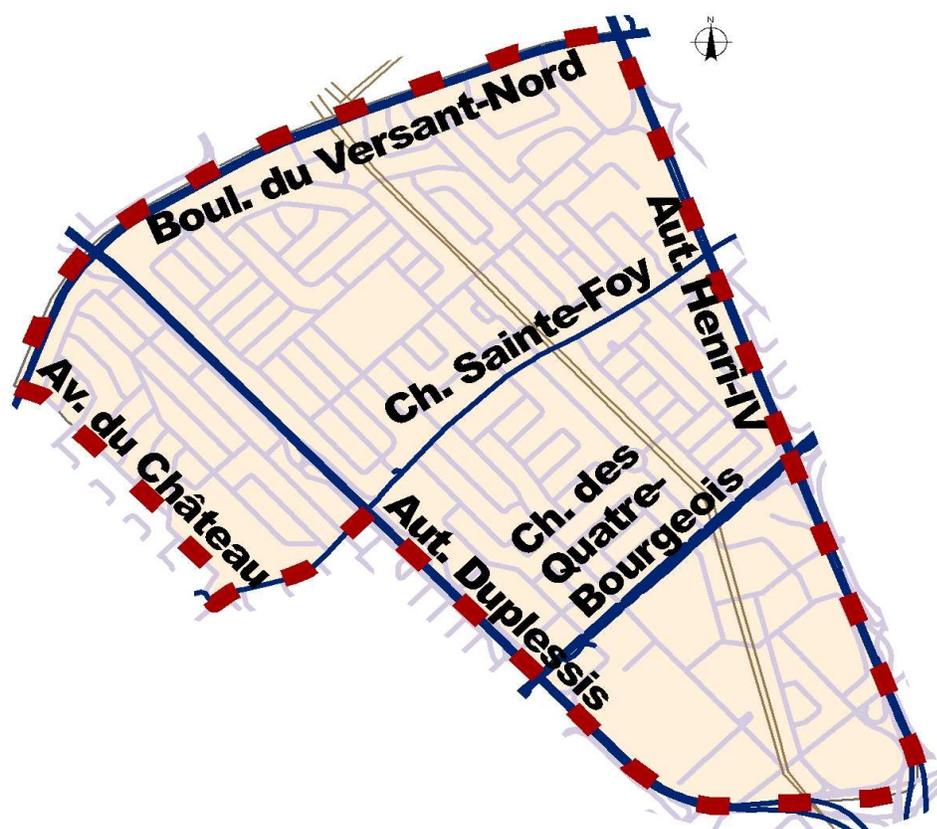
L'autre est le conseiller municipal ou la conseillère municipale. Jusqu'aux élections municipales de novembre 2013, Mme Marie-Josée Savard assistait aux rencontres du conseil de quartier. Mme Anne Corriveau et M. Rémi Normand sont les nouveaux conseillers municipaux qui seront dorénavant chargés de donner suite aux demandes soumises par notre conseil de quartier pour les questions relevant de l'Arrondissement.

¹M. Stasny a siégé au conseil de quartier de 2008 à 2011

²M. Lavoie a démissionné du conseil de quartier en cours de mandat

2.4. Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier du Plateau sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2013, le Conseil de quartier du Plateau a tenu 10 rencontres (incluant l'assemblée générale [AGA]). Les rencontres ont eu lieu en alternance au centre de loisirs Saint-Mathieu et au centre communautaire Claude-Allard.

Assemblées du Conseil de quartier du Plateau	
29 janvier, 19 h	18 juin, 19 h
5 mars, 19 h	27 août, 19 h
26 mars, 19 h	24 septembre, 19 h
23 avril, 19 h AGA	22 octobre, 19 h
28 mai, 19 h	26 novembre, 19 h

Le quorum n'a pas été atteint lors de la rencontre du 26 mars. Quant à la réunion régulière normalement prévue en décembre, elle a été annulée.

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé par Mme Lorraine Guay, secrétaire contractuelle. Le procès-verbal contient :

- l'ordre du jour;
- les questions et les commentaires du public;
- le tableau de suivi des dossiers;
- les résolutions adoptées;
- les interventions des 2 conseillers municipaux;
- la correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

Le Conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

Notons que la présidente a également été présente, sinon représentée, aux rencontres de la *Table des présidents des conseils de quartier* de l'Arrondissement. D'autres administrateurs ont également été présents à des rencontres pertinentes dans le cadre des *Journées de la culture* et à d'autres séances d'information organisées par l'Arrondissement concernant la sécurité routière (janvier) ou la politique de déneigement (décembre).

4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur 3 projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. De fait, le conseil d'arrondissement a entériné toutes ces recommandations du CQ du Plateau.

Ainsi, les sujets suivants ont fait l'objet de recommandations :

Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q.45
Consultation publique Assemblée tenue le 5 mars 2013 avec quorum et participation de 19 personnes
Objet de la rencontre : Modification relativement à la zone 34505Mc Nouvelle zone (No 34521) délimitée à l'ouest par l'autoroute Duplessis, au sud par le chemin des Quatre-Bourgeois, à l'est par l'avenue Duchesneau et au nord par les rues de la Monnerie et Viaduc Permettre l'augmentation du nombre maximal d'étages d'un bâtiment principal de 6 à 8 étages.
Recommandation du conseil de quartier : À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Rouge : <ul style="list-style-type: none">• D'adopter le projet de modification relativement à la zone 34505Mc

Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q.132 et 134

Consultation publique

Assemblée tenue le 28 mai 2013 avec quorum et participation de 20 personnes

Objet de la rencontre : Modification relativement aux lots 1533013 et 1533014

Projet immobilier localisé aux 2968 et 2900, chemin Sainte-Foy à l'ouest de la rue de Rougemont

Adopter respectivement les critères qui serviront à l'approbation du projet ainsi que les caractéristiques des plans de construction pour le complexe immobilier.

Recommandation du conseil de quartier :

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Rouge :

- D'adopter le projet de modification relativement aux critères applicables ainsi qu'aux plans de construction du bâtiment visé.

Projet de modification au Règlement sur l'urbanisme R.C.A.3V.Q.138

Consultation publique

Assemblée tenue le 18 juin 2013 avec quorum et participation de 20 personnes

Objet de la rencontre : Modification relativement aux zones 34004Ha et 34202Ha

Demande de modification aux règlements d'urbanisme par l'ajout d'une nouvelle zone (No 34214Ha) sur l'essentiel de la rue Milleret ainsi que sur des sections de quelques rues qui lui sont transversales

Régulariser la situation de certains immeubles existants, mais dérogatoires à la réglementation, car comportant 3 logements.

Recommandation du conseil de quartier :

À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Rouge :

- De ne pas adopter le projet de modification relativement aux zones 34004Ha et 34202Ha.

5. INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les initiatives les plus marquantes de l'année 2013 :

- L'inventaire des lieux jugés à risque pour les déplacements des piétons sur plusieurs intersections du Chemin Sainte-Foy, particulièrement à la hauteur de l'autoroute Duplessis (septembre);
- La préparation d'un *État de situation* dans différents secteurs du quartier relativement aux problèmes causés par le stationnement prolongé de jour en saison hivernale, afin d'obtenir l'adoption de restrictions pour la durée du stationnement dans les rues pendant l'hiver (décembre).

5.1. Sécurité du quartier

Depuis l'élaboration du plan directeur de quartier en 2010, l'Arrondissement dispose de la liste des interventions spécifiquement identifiées par la population du quartier à intégrer à ses programmes d'investissement et des travaux publics qu'elle entend réaliser sur notre territoire.

5.2. Lutte aux mauvaises herbes (ambrosia, pissenlits)

Aucune suite dans ce dossier en 2013. Compte tenu du peu d'appui obtenu en terme d'actions de la part de l'Arrondissement depuis plusieurs années, celui-ci est abandonné.

5.3. Relations avec le milieu

Les résidents des rues Marsolet, Poutrincourt et d'Argentan sont venus réclamer l'appui du conseil de quartier dans leur démarche visant à réglementer le stationnement de jour pendant l'hiver. Cela leur occasionne de multiples problèmes de déneigement. Une résolution d'appui à leur revendication a été votée à cet effet (octobre).

6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

L'année 2013 n'a malheureusement pas permis de noter une amélioration quant à l'appropriation, par les citoyens, de leur conseil de quartier. Après 8 ans d'existence, il est impossible de pourvoir tous les postes électifs au sein du conseil. Aussi, la faible participation constatée aux réunions régulières témoigne du peu d'intérêt pour les questions municipales dans un bassin de population qui compte plus de 13 000 résidents.

La lourdeur constatée pour l'essentiel de nos tentatives de mettre en œuvre des projets démontre également qu'il sera difficile d'en voir l'aboutissement. La saga de l'identification par les autorités du protocole d'intervention en vigueur sur les nuisances canines en dit long! Aussi, à titre d'exemple, l'Arrondissement a confirmé qu'il n'est pas dans ses intentions de participer activement à la création d'un parc à chien sur le site identifié, à l'extrémité sud de l'avenue Duchesneau. L'amélioration de la desserte de transport en

commun (par le Réseau de transport de la Capitale) n'a jusqu'à maintenant pas été reçue avec beaucoup d'enthousiasme non plus.

L'expérience nous prouve que ce sont les plaintes à répétition et les pétitions massives qui reçoivent l'attention de l'autorité constituée. Le seul rôle reconnu par les autorités au conseil de quartier nous semble se limiter en pratique aux consultations publiques exigées dans la législation.

En rétrospective, il y a lieu de souligner le succès partiel obtenu à la suite de la recommandation du conseil de quartier de 2010, dans le cadre de la consultation sur la modification du règlement sur la zone 34707Cc. Ainsi, le long de l'autoroute Henri IV, nous avons recommandé que pour de nouvelles constructions, seuls les usages commerciaux, institutionnels et administratifs soient permis. Cependant, de nouveaux immeubles résidentiels ont été construits en 2013 sur une partie de la rue du Grand-Voyer et leurs façades donnent directement sur ladite autoroute. Pareille configuration n'est pas de nature à créer un environnement sonore acceptable permettant aux occupants de profiter de l'extérieur de leur logement.

Récapitulation sur les sujets qui ont fait l'objet d'un suivi continu

6.1. Nuisances canines

Une plainte pour nuisance (abolements) a été déposée à la Société protectrice des animaux (SPA) afin d'obtenir leur intervention au nom de la Ville. Les résultats obtenus au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier devraient nous permettre de définir la pertinence des actions futures.

M. Normand Pinard est responsable du dossier.

6.2. Sécurité du quartier

Le conseil de quartier a obtenu du ministère des Transports du Québec (MTQ) l'installation d'un panneau indicateur annonçant aux automobilistes le croisement de la piste cyclable à la sortie de l'autoroute Henri IV donnant accès au chemin des Quatre-Bourgeois en direction est.

Trop de rues du quartier se prêtent hélas! encore aux excès de vitesse compte tenu de leur configuration. La sécurité des cyclistes qui circulent sur le chemin Sainte-Foy à l'approche d'Henri IV reste aussi une préoccupation pertinente.

Nous avons initié une démarche afin d'améliorer la sécurité des piétons, notamment au croisement de la rue Fortelles et du chemin Sainte-Foy (adjacent à l'autoroute Duplessis), car jugée problématique à cause du virage à droite permis au feu rouge.

Mme Diane Marion et M. Jean Pierre Lefebvre sont responsables de ce dossier.

6.3. Lutte au bruit routier

Nous avons continué de tenter d'obtenir du MTQ des mesures dans la lutte au bruit routier sur l'autoroute Duplessis. Les travaux se sont terminés en 2013 et n'ont pas donné lieu à une intervention réelle. Nous poursuivons notre objectif de voir, dans un premier temps, s'ajouter au moins une signalisation appropriée dans le but de sensibiliser les camionneurs et les motocyclistes aux bruits qu'ils génèrent.

Monsieur Jean Pierre Lefebvre est responsable de ce dossier.

6.4. Antennes

L'objectif est de connaître les impacts identifiés de pareilles installations sur le voisinage quand il s'agit de lieux de résidence et la nature des autorisations requises des autorités constituées.

Madame Diane Marion est responsable de ce dossier.

7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2014

Au cours de la prochaine année, le Conseil de quartier du Plateau propose à ses citoyens et citoyennes de conserver les objectifs suivants :

1. Assurer le maintien de notre conseil de quartier en recrutant d'autres résidants intéressés aux questions municipales afin d'être en mesure de pourvoir aux postes vacants, par la tenue d'une campagne de promotion auprès des personnes qui participent aux rencontres;
2. Faire le suivi des dossiers relatifs au Plan de quartier et des autres initiatives mises de l'avant afin que des résultats concrets soient obtenus le plus rapidement possible;
3. Travailler de concert avec nos 2 conseillers municipaux afin d'augmenter les chances de réalisation rapide des requêtes légitimes des citoyens et citoyennes ainsi que de celles identifiées au Plan directeur de quartier.

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2013, 961,04 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2013, le conseil de quartier dispose d'un actif de 639,04 \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2013

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	559,65	1 520,49
Petite caisse	<u>79,39</u>	<u>79,39</u>
Total de l'actif	<u>639,04</u>	<u>1 599,88</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeur	0,00	0,00
Actif net	<u>639,04</u>	<u>1 599,88</u>
Total du passif et de l'actif net	<u>639,04</u>	<u>1 599,88</u>

Au nom du conseil de quartier du Plateau :

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
**ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
 DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention - Ville de Québec (Fonctionnement)	0,00	1 500,00
Subvention - projets spéciaux	0,00	0,00
Produits de l'exercice 2013	<u>0,00</u>	<u>1 500,00</u>
Charges		
Projets spéciaux		
Dossier canin	30,44	
Fonctionnement		
Frais bancaires	71,60	60,65
Secrétariat	825,00	600,00
Rapport annuel	34,00	33,00
Réunion et papetrie	0,00	61,07
Charges de l'exercice 2013	<u>961,04</u>	<u>754,72</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	-961,04	745,28
Actif net non affecté exercice terminé le 31 décembre 2013	1 599,88	854,60
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>638,84</u>	<u>1 599,88</u>